



Compte Rendu Réunion PPCR Du 10 mars 2015 :

Faites le compte à mi-parcours

Située à mi-parcours, alors que les discussions ont été ouvertes le 1^{er} juillet dernier, cette séance était présidée par la Ministre, qui a livré les premières pistes de ses propositions.

La fonction publique de carrière réaffirmée

La Ministre s'est d'abord livrée à des déclarations de principe, affirmant que les discussions PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) ont pour objectif de conforter la fonction publique de carrière (égalité devant les procédures de recrutement, séparation du grade et de l'emploi, carrière complète du fonctionnaire dans la durée, ...). Il s'agit « de conforter notre modèle de fonction publique » a-t-elle déclaré.

L'organisation de la fonction publique en trois catégories C, B et A est confirmée, de même que l'architecture en corps/cadres d'emploi, grades (3 grades proposés pour chaque catégorie) et échelons. Le principe du recrutement par concours ne fait pas obstacle au recrutement de « sans diplômés » (particulièrement les jeunes) au bas de l'échelle C, en améliorant les critères de recrutement.

Des espaces statutaires communs avec statuts communs

Il faut « renforcer l'unité entre les trois versants en mettant en place des espaces plus larges communs aux trois versants de la fonction publique, avec mise en place de statuts communs pour les filières administrative, technique, et sociale » a indiqué la Ministre, dans la droite ligne du rapport Pêcheur.

Elle a ainsi suggéré, à titre d'exemple, la mise en place d'un statut commun pour les conservateurs du patrimoine, ou encore les bibliothécaires.

La Ministre s'est engagée à dresser rapidement le bilan des CIGEM, suite à la demande de l'ensemble des organisations syndicales.

Reconnaissance de la valeur professionnelle : quid ?

Pour la Ministre il s'agit aussi de « mieux reconnaître l'expérience et la valeur professionnelle ». La Ministre propose en ce sens de « rénover la reconnaissance professionnelle en supprimant la carrière minimale dans la fonction publique territoriale ».

Quant à l'entretien professionnel, il fera l'objet « d'une évolution en dehors de la négociation PPCR », avec une discussion envisagée au 2^{ème} semestre.

La question de l'attractivité et de la mobilité en débat

Selon les dires de la Ministre, il s'agit aussi de « renforcer la présence de la fonction publique sur tout le territoire –urbain, péri-urbain, rural- ; par la présence d'un service public adapté » et elle regrette qu'en matière d'attractivité pour des zones géographiques peu recherchées, l'indemnitaire ne soit pas adapté.

Concernant la question de la mobilité, pour la Ministre, « il faut fluidifier la mobilité choisie ». Si la Ministre a reconnu au cours du débat « que la mobilité représente des charges élevées pour l'agent (coût du logement, coût du déplacement), elle ne se prononce pas sur les garanties à apporter aux agents concernant les risques d'une mobilité forcée,.

Elle reconnaît une certaine opacité de la gestion des personnels dans le versant Territorial. Elle considère que la remise en cause du principe de libre administration des collectivités locales pour la gestion du personnel nécessiterait une réforme constitutionnelle !

La question soulevée par toutes les OS sur les « reçus collés » a forcé la Ministre à clairement dire aux représentants des collectivités qu'il fallait qu'ils travaillent sur ce sujet qui ne peut rester en l'état.

La reconstruction des parcours professionnels

Cette question rentre dans le cadre des discussions à venir de la séquence 4 (rénover les grilles). L'amplitude indiciaire dans chaque catégorie sera étudiée, afin de permettre des parcours professionnels mieux adaptés, sur une durée de 35 ans au lieu de 30 ans comme actuellement en moyenne. La mise en œuvre de ces grilles rénovées se déroulera sur la période étalée entre 2016 et 2021 !

Rémunérations : une partie de l'indiciaire transformé en indemnitaire

La Ministre a abordé la question des rémunérations en déclarant que si « elle n'a rien dans la poche » concernant le gel du point d'indice, elle a un mandat pour PPCR dont l'aboutissement représente un coût réel du fait de l'intégration d'une partie de l'indemnitaire en indiciaire, « ce qui bénéficiera aux retraites », a-t-elle souligné. Ce sujet sera abordé en séquence 4. A noter que le Cabinet de la Ministre s'était montré plus précis lors de la bilatérale du 4 mars, en quantifiant cette proposition d'une transformation d'une partie de l'indemnitaire en indiciaire à hauteur de 4 points (indice majoré) pour les C, 6 pour les B, 9 pour les A.

La Ministre a conclu en indiquant qu'un accord cadre pour une politique salariale pour les prochaines années sera proposé aux organisations syndicales « pour que nul ne puisse y revenir »... Quant aux perspectives de mise en œuvre du RIFSEEP, constatant l'opposition des organisations syndicales à ce dispositif qui prévoit une part modulable, elle a reconnu du bout des lèvres que « la part modulée pour le C serait compliquée à mettre en œuvre »...

La séance conclusive des négociations, avec présentation du projet d'accord cadre, est prévue le 2 juin et sera présidée par la Ministre.

Solidaires Fonction Publique a réaffirmé ses positions revendicatives dans une déclaration liminaire, et souligné que le contexte ne prête guère à l'optimisme en raison de la politique austéritaire menée par le gouvernement. Nous avons réaffirmé que nos mandants jugeront sur pièces...celles ci commencent à être livrées !